

« Et maintenant on fait quoi ? »

« Les leçons de Charlie » : de remarquables convergences



Vendredi 13 mars 2015
9h00/19h00

Et maintenant on fait quoi?

Quelques quatre cents personnes ont participé le 13 mars 2015, au Palais d'Iéna siège du Conseil économique, social et environnemental, à une session spéciale des Assises du journalisme. L'objectif : revenir sur les événements tragiques – mais aussi rassembleurs – de début janvier et en tirer des leçons pour l'avenir. Comment les médias peuvent-ils jouer leur rôle pour tenter de prévenir le retour de tels drames ?

La moisson de réflexions et de propositions a été particulièrement riche. Plus remarquable encore, leur multitude a convergé vers deux lignes de force : défendre la liberté d'expression et d'information, aujourd'hui menacée ; faire accéder à l'espace médiatique (et à travers lui à l'espace social) ceux qui s'y en méfient et se considèrent exclus.

« **La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme** », nous dit l'article XI de la Déclaration de 1789, inscrite dans notre Constitution. Sa défense a toujours été un combat, et elle le reste. Pas seulement parce que des individus et des groupes, inspirés par des idéologies totalitaires, la contestent par la violence extrême. Mais aussi parce que nos dirigeants, avides de lois et de règlements, sont tentés d'en limiter la portée, au lieu d'en conforter l'exercice. Or, trop peu de voix s'élèvent dans la sphère médiatique pour expliquer et mettre en garde. Lorsque c'est le cas (comme avec la loi Macron), elles peuvent être écoutées. D'autre part, la division et le chacun pour soi médiatique et journalistique est tel qu'il n'existe que peu de moyens pour une action concertée. L'absence d'un lieu où ce combat peut être mené montre à elle seule la faiblesse de cette profession (lire ci-contre « Un conseil de presse, maintenant »).

La seconde ligne de force est tout aussi importante. Des pans entiers de la société sont *de facto* exclus de l'expression médiatique, et leur rejet des médias est encore plus fort que dans le reste de la société. (lire la suite page 6)

Hors Assises

Déontologie et désinformation Une note de l'Union de la presse en région



Jean Viançon-Ponté,
président de l'UPREG et
du SPQR.

Sobrement titrée « Contre la création d'un Conseil de presse », une note interne de l'Union de la presse en région (UPREG, qui regroupe les deux syndicats des quotidiens régionaux et départementaux) circule dans les rédactions depuis octobre 2014. Elle affiche la couleur : la déontologie de l'information ne serait pas la même pour tous les médias et une instance nationale chargée de recevoir les plaintes du public serait néfaste. Elle fait référence à l'action de notre association.

Cette note pose une question simple : elle comporte plus d'une douzaine d'assertions fausses, pratiquement toute la « démonstration ». Ce qui est le comble pour un texte où il n'est question que de déontologie. Il convient donc de rétablir la vérité des faits, du « factchecking » pour employer le langage d'aujourd'hui. Pour que les membres de l'UPREG et les journalistes des quotidiens de province ne soient pas abusés. Qui peut avoir intérêt à cette attristante désinformation ? (lire la suite page 7)

Une réponse

Un conseil de presse, maintenant

« Nous ne sommes plus dans une démocratie de conviction, nous sommes dans une démocratie d'émotion », a déclaré pour le déplorer Jean-Paul Delevoye, président du CESE, en ouverture de son allocution. L'émotion ne suffit pas. Et cette journée spéciale des Assises du journalisme a été à cet égard encourageante pour tous les participants.

Pour notre association aussi. Dans les trois premiers ateliers, l'intérêt à mettre sur pied une instance d'autorégulation des médias d'information, avec le public, a fait partie des propositions. A la restitution du début d'après-midi à nouveau, par la voix notamment de deux des principaux syndicats de journalistes. C'est en effet la réponse primordiale à la question posée : « et maintenant on fait quoi ? »

Parce qu'il n'existe aucun lieu permanent de réflexion et de débat sur les pratiques professionnelles, qui puisse être interrogé par tous, citoyens comme organisations. Et dont la première obligation serait la défense de la liberté d'expression et d'information.

Parce qu'a été construite une division anachronique entre les médias audiovisuels et les autres, alors que tous diffusent aujourd'hui sur la Toile textes, sons et images, et que seuls les premiers sont soumis à une régulation politico-administrative dépassée.

Parce que les récentes initiatives gouvernementales ne vont pas dans le sens d'une plus grande liberté, mais de nouvelles restrictions.

Parce que la prégnance des idées dominantes et du « politiquement correct » renforce encore plus chez les journalistes et les hiérarchies rédactionnelles la tentation d'une autocensure...

Alors, oui, si une réforme s'impose à la lumière des événements de janvier, c'est bien celle que nous préconisons : un conseil de presse, maintenant. ■ Yves AGNÈS

Photos : Assises du journalisme et APCP

*Liberté d'expression, devoir d'informer et responsabilité***Combattre les régressions en cours à la liberté d'informer**

Le rapporteur Loïc Hervouet et la présidente de la 17^{ème} chambre, Fabienne Siredey-Garnier.

Le risque était de théoriser sur la liberté, *une et indivisible, bien le plus précieux de l'homme*, blablabla. On l'a évité. En allant dans le concret avec des intervenants sans langue de bois, même le philosophe, qui a utilement donné le poids des mots en cause, comme l'ont fait les responsables de médias « musulman » ou à destination de pays musulmans. Donc on a mesuré, sans barguigner, que l'incantation à « *l'esprit du 11 janvier* » ne suffit plus, et de beaucoup. Il faut des actes, qui ont été dessinés dans les préconisations de l'atelier.

L'impératif de liberté a été réaffirmé à l'occasion des événements de janvier, mais au fur et à mesure que sont passés les jours, la liberté a été interrogée de plus en plus rudement au regard de la responsabilité. Solidaire des victimes de Charlie oui ; en accord avec les choix de Charlie, pas forcément. Le slogan, finalement, n'était peut-être pas aussi génial que ça.

Constats d'abord. Celui d'un paradoxe : le droit de la presse se conçoit comme un défenseur de la liberté d'expression, alors que son objet est de la limiter, tout au moins de l'encadrer¹. Celui d'un anachronisme : l'irruption du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur le champ déontologique a souligné l'incongruité de la coupure artificielle entre médias, tous convergeant dans la civilisation numérique. Celui aussi d'une situation française singulière : voilà un pays fondateur, côté libertés, mais c'est aussi l'un de ceux chez qui la législation sur la presse est la plus fournie. Le délit de blasphème n'y a pas cours, mais l'arsenal de lois mémorielles et antiracistes y est parmi les plus copieux.

Constat d'un vide : si la légitimité des tribunaux n'est pas contestée, il n'y a aujourd'hui de légitimité déontologique pour aucune instance qui fasse consensus. Un ancien président du patronat de la presse écrite a confirmé au passage son opposition de principe. Le président de l'APCP a plaidé, lui, pour qu'une telle instance, véritablement indépendante, tripartite (éditeurs, journalistes, public), soit créée au plus vite ; avec, à son fronton, la défense de la liberté d'informer et l'appel à la responsabilité².

On a aussi réfléchi, raisonné, et listé les risques. Le premier risque est celui du surplace ou de l'inaction. Le deuxième est celui de l'autocensure, contre laquelle il faut se prémunir. Le troisième est celui d'une « *police de la pensée* » : il faut rappeler que les actes posés sont seuls répréhensibles, pas les pensées (les paroles incitant à l'acte délictuel sont des actes). Mais le risque majeur, souligné par tous les intervenants, est celui d'une limitation croissante de la liberté de l'information. A travers notamment des lois ou projets de loi qui viennent détricoter celle, fondatrice et libérale, de 1881. Ou les visées expansionnistes de régulation « politique » du CSA...

Dès lors, on a pu s'avancer vers quelques préconisations. Générales : lutter contre le politiquement correct et l'autocensure ; favoriser la connaissance du fait religieux ; promouvoir l'éducation aux médias et au décryptage de l'information ; conforter le ou les lieux de réflexion collective sur le métier (Assises, ODI...) et instituer un lieu permanent. Ou plus concrètes : clarifier et réévaluer la législation mémorielle et antiraciste ; poursuivre la réfutation de la compétence éthique d'une instance politico-administrative de type CSA ; engager le débat et le combat contre des modifications de la loi potentiellement liberticides et pour renforcer l'exercice libre du journalisme. ■ Loïc HERVOUET

(1) La présidente de la 17^{ème} chambre du TGI de Paris, qui juge les deux tiers des délits de presse en France, confirme par des chiffres : sur 100 affaires, en moyenne 50 sont écartées pour des questions de procédure (prescription le plus souvent), 25 donnent lieu à une relaxe pure et simple, et les 25 jugées se concluent par une condamnation ou une relaxe partielle. Exemples à l'appui, elle a réfuté l'argument du « deux poids deux mesures » dans les jugements contre (ou pour) Zemmour et Dieudonné.

(2) <http://apcp.unblog.fr>

Galerie

Vincent Lanier, premier secrétaire général du Syndicat National des Journalistes (à g), et Christophe Deloire, secrétaire général de Reporters Sans Frontières.



Guy Vadepiet, ancien député et membre de l'APCP, prend la parole dans l'atelier 1.



Patrice Maniglier, philosophe du langage.



François d'Orcival, ancien président de la Fédération nationale de la presse française, (à g) et Yves Agnès.



Jean-Christophe Boulanger (président de Contexte et du SPIIL) et Ziad Maalouf (L'Atelier des médias, RFI) co-animaient l'atelier 1.

Les leçons éditoriales de janvier

« Le journalisme doit se réinventer sans cesse, à partir de ses fondamentaux »

Plus d'une centaine de journalistes mobilisés dans chacun des médias représentés à cet atelier (AFP, i>télé, France Info et *Le Monde*), c'est dire à quel point les événements de janvier ont mis en jeu des moyens considérables pour répondre au défi d'assumer 72 heures d'information « en continu » et pour certains « à grande vitesse ». Avec en toile de fond l'émotion et la colère des journalistes touchés directement par l'attentat contre *Charlie Hebdo*.

Ces médias ont-ils bien rempli leur mission ? Les critiques du CSA étaient fondées ? Selon l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI), « la couverture des événements a suscité de nombreuses questions dans les médias et sur les médias, sans qu'on puisse mécaniquement conclure à des fautes déontologiques (...) A certains moments on a approché l'emballement (...) Des journalistes ont fait montre d'une certaine fascination pour l'événement dont ils rendaient compte (...) En bref, un certain manque de distance par rapport au sujet et par rapport aux attentes du public »*.



De g à d : Laurent Doulsan (France Info), Michèle Léridon (AFP), Jean-Marie Charon (Les Entretiens de l'information), Céline Pigalle (i>télé), Cécile Prieur (*Le Monde*).

Questionnés par le sociologue Jean-Marie Charon qui animait l'atelier, les responsables de ces médias s'en défendent et affirment avoir privilégié « la fiabilité à la rapidité », selon la formule de Michèle Léridon, directrice de l'information de l'AFP. « Toutes les informations ont été vérifiées, dit aussi Céline Pigalle, responsable de la rédaction de i>télé, quitte à freiner leur diffusion ». Et malgré la tentation de courir derrière les réseaux sociaux. Laurent Doulsan met en avant le fait que le « bon à diffuser » était donné par le service police-justice de France Info. Quant au monde.fr, qui a

assuré un « live » pendant cinq jours, il admet qu'en réponse aux questions des internautes, la réponse pouvait être : « nous ne savons pas » ; « les rumeurs ont le statut d'information, et c'est le rôle de nos Décodateurs de démonter les fausses informations », souligne Cécile Prieur, directrice adjointe des rédactions.

Manipulés, les journalistes ? Les terroristes ont montré leur volonté de mettre en scène leurs actes. « Scènes médiatiques et terroristes sont liées », note le magistrat Denis Salas. C'est du reste le principal reproche formulé par les téléspectateurs et rapporté par le médiateur de France 2, Nicolas Jacobs : avoir mis en danger la vie des otages. Mais comment échapper à ce dilemme, informer le public sans influencer sur l'événement lui-même ? Aucune règle n'est écrite. Et comment convaincre les 17 % de la population qui croit et crie au complot ? Le philosophe Pierre Crétois les définit comme des personnes qui entendent reprendre possession de leur histoire, de leur destin, et pour lesquels « le processus d'information est opaque ».

Au final, même si les grandes rédactions, articulées autour de spécialistes (tous les médias n'en ont pas les moyens), ont réfléchi à leurs pratiques, se sont données des règles, ont « débriefé » à l'issue de ce marathon éprouvant, « le journalisme doit se réinventer sans cesse, à partir de ses principes fondamentaux », note Dominique Quinio, ancienne directrice de *La Croix*. La question d'une instance indépendante d'autorégulation reste plus que jamais d'actualité. ■ Jacqueline PAPET

* Rapport disponible sur le site de l'ODI : <http://www.odi.media/les-rapports-de-l-odi/>

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35
Christine Menzaghi, secrétaire, cmenzaghi@laligue.org, 06 84 01 55 28
Kathleen Grosset, trésorier, kgrosset@gmail.com, 06 12 73 12 30

Galerie



Les « leçons éditoriales » ont été tirées dans l'amphi du CESE.



De g à d : Philippe Crétois (philosophe), Nicolas Jacobs (médiateur de France 2).



De g à d : Jean-Marie Charon (animateur, président des Entretiens de l'information), Patrick Eveno (historien, président de l'Observatoire de la déontologie de l'information), Denis Salas (magistrat).



Dominique Quinio (ancienne directrice de *La Croix*, à d) a rapporté les travaux de l'atelier 2, Divina Frau-Meigs (directrice scientifique du CLEMI) ceux de l'atelier 3.



Jean-Marie Charon échange avec deux responsables de l'ODI : Manola Gardez (de dos) et Patrick Eveno (à d).



Yves Agnès (APCP) et Jérôme Bouvier (fondateur des Assises du journalisme, membre du cabinet de Fleur Pellerin).

Éducation à l'information, éducation des médias

L'éducation aux médias dit : « merci Charlie ! »



Trois des intervenants de l'atelier 3, de g à d : Luc Hermann (agence Premières Lignes), Pascal Gougeon (enseignant, Paris), Christian Gautellier (président Enjeux e-médias).

Journalistes, éducateurs, enseignants, élèves, parents... étaient venus en nombre pour témoigner et débattre de l'éducation aux médias, revenue au cœur des préoccupations éducatives et médiatiques. Les événements de début janvier ont montré en effet la nécessité de généraliser « l'éducation aux médias et à l'information » (selon la nouvelle dénomination, EMI) dans et hors l'école. Les ministères de l'éducation et de la culture se sont mobilisés. Les initiatives, les bonnes volontés fleurissent.

« **Quand Charlie entre dans la classe** ». Enseignants et éducateurs ont témoigné du désarroi de leurs collègues face à des élèves noyés sous une vague d'informations, sans balises ni repères pour déconstruire la rumeur ou pour décrypter l'information en continu. Enseignants et journalistes font un même constat : les jeunes ne savent pas vraiment comment se fabrique l'information, et les réseaux sociaux entretiennent la confusion entre liberté d'expression et liberté d'information. « *Il est compliqué de parler de sources, de vérification de l'information, de vigilance critique* », résume un intervenant largement approuvé par l'assistance. Pour autant, il est nécessaire de mettre en synergie médias traditionnels et réseaux sociaux afin de profiter des dynamiques nouvelles offertes par le numérique. Mais il y a urgence. Car cela change le regard sur le monde, ont témoigné des jeunes ayant bénéficié d'une éducation aux médias durant leur scolarité.

« **Comment construire ensemble ?** » Les ressources produites par les journalistes ont été appréciées, même si la communauté éducative a parfois regretté l'absence de travail en commun. En vrac et à démultiplier : les DVD de l'agence Premières Lignes, le rôle des « Bibliothèques sans frontières » et du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) dans la production de « MOOC », l'initiative du « Cercle des volontaires », ou les numéros spéciaux des journaux du groupe PlayBac. Et puis encore : « Renvoyé Spécial », les « Globe-trotters » ou « Reporter citoyen »...

Des journalistes se sont mobilisés pour intervenir dans les écoles, sans toujours avoir les compétences pédagogiques devant le scepticisme des jeunes et leur rejet des médias. Enseignants et journalistes doivent encore surmonter leur méfiance réciproque, toujours présente bien que les premières actions de « presse à l'école » aient débuté voici quarante ans ! Prendre conscience aussi de ce que les jeunes souhaitent être considérés comme des citoyens à part entière et non la cible de dispositifs particuliers des pouvoirs publics.

Pour aller encore plus loin, l'éducation aux médias et à l'information devrait se développer dans une approche globale, avec des formations communes aux divers acteurs (parents, éducateurs, animateurs, enseignants) et des parcours de formation critique aux médias et à l'information. Avec un portail d'échanges pour pallier la fragmentation actuelle de l'EMI et mettre en relation pédagogues et journalistes.

Il a été suggéré en outre que soient mis en place des espaces permanents de dialogue et de co-régulation – associant éditeurs de média, journalistes, société civile, pouvoirs publics – à l'image de ce que pourrait être une véritable instance dédiée à l'information et à sa déontologie. Les échanges ont montré des synergies, ils n'ont pas encore abouti à proposer une cohérence et une stratégie commune, et les moyens financiers ne sont pas encore trouvés. Effort à poursuivre. ■ **Christine MENZAGHI**

Galerie



Laurence Creusot (rédactrice en chef adjointe de France 3 Languedoc-Roussillon, à g) animait l'atelier 3, Divna Frau-Meigs (directrice scientifique du CLEMI) en était le rapporteur.



Le public nombreux, divers et passionné de l'atelier 3.



Albéric de Gouville (Renvoyé spécial, Maison des journalistes) et Ugo Emprin (journaliste, *Mon quotidien*), deux autres intervenants de l'atelier 3 (de g à d).



Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental, pendant son allocution.



Dominique Pradalié (porte-parole du Syndicat national des journalistes) intervient dans le débat après la restitution du travail des ateliers.

Territoires mal traités par l'information

Rapprocher « petits » et « grands » médias est une urgence

L'atelier consacré aux territoires oubliés de la République et à leur présence dans les médias a été un grand moment d'entre soi et de défiance.

Dans un premier temps, les « médias de proximité », hebdomadaires ou mensuels, radios associatives, médias en ligne surtout, ont dit à l'unisson la difficulté à exister quand la publicité les ignore et que les aides publiques vont « à Télé Z et pas au Bondy Blog ». Pourtant, le travail de terrain paie, comme l'a montré un supplément hebdomadaire des *Dernières Nouvelles d'Alsace* consacré aux cités de la région, mais supprimé par le groupe alsacien après deux ans d'existence faute de rentrées publicitaires propres. Le rôle de ces médias comme relais d'insertion a été souligné, pour former des journalistes issus de ces quartiers, voire être un « incubateur de projets de presse » à l'exemple de Streetpress.

D'entrée, la « grande presse » a été dénoncée pour ses *a priori*, ses raccourcis, ses titres racoleurs, comme cette une de *Libération* – « Grigny la fabrique du terrorisme » – dénoncée par le maire de la ville Philippe Rio, qui reconnaît cependant de qualité le dossier. Face à des journalistes « hors sol dans les quartiers » qui ont du mal à abandonner les clichés qu'ils ont en tête, il y a, selon plusieurs intervenants, « overdose médiatique des habitants » qui réagissent par un « concentré d'amalgame » quand une équipe vient chez eux.



Christelle Chiroux (TF1) et Emmanuel Vire (SNJ-CGT), de d à g.

La seconde partie de l'atelier a été l'illustration de ce fossé. Une journaliste de TF1, seule représentante des « grands » médias présente, a maladroitement tenté de démontrer que sa rédaction n'était pas composée que de « bobos blancs ». Elle a immédiatement été mise en procès par la salle et soumise à une salve de questions du modérateur des débats devenu procureur. Pendant de longues minutes, elle a bataillé sous les ricanements et les interruptions

pour pouvoir dire que sa rédaction essaie de faire des sujets « anglés », s'interroge sur les mots employés pour ne pas fustiger, est consciente de sa responsabilité. Elle n'a sans doute pas convaincu.

Le ressentiment est tel que le fait que des journalistes qui suivent l'actualité appellent le matin pour tourner un sujet le jour-même est considéré comme relevant « d'une attitude colonialiste ». On retrouve aussi le sentiment du « deux poids deux mesures » : il se dit « des choses beaucoup plus hallucinantes sur les quartiers que sur Bouygues, et cela n'a pas de suite » a dénoncé un intervenant. L'idée qui prévaut est qu'un « pan entier de la société française ne se retrouve pas dans ce que [la télévision montre] » et qu'aucun média en France « n'a de politique digne de ce nom en direction de la jeunesse avec des contenus et des programmes de qualité pour les jeunes ».

Pourtant, selon le mot de Nordine Nabili, du Bondy Blog, « avant 2005, dans les quartiers, TF1, c'était Fox News, depuis il y a une vraie prise de conscience ». Tous ont convenu que les « médias de quartier » peuvent être aussi des sources d'information pour les médias classiques. Rapprocher ces deux familles de médias est une urgence démocratique. Pour les participants, « le populisme numérique » informe de plus en plus une partie de la population et il est urgent de « lutter ensemble contre le complotisme ». ■ Pierre GANZ

* <http://www.streetpress.com/>

* Dossier de Libé cité : http://www.liberation.fr/societe/2015/01/27/coulibaly-un-voyou-devenu-jihadiste_1190109

* Edito de Libé cité : http://www.liberation.fr/societe/2015/01/27/ideologie_1190101

Galerie



Le maire de Grigny (Esbonne), Philippe Rio, présente une page « une » de *Libération*, aux côtés du rapporteur de l'atelier 4 Nordine Nabili, directeur du Bondy Blog.



Thierry Borde, directeur de Médias Citoyens, co-animateur de l'atelier 4.



Farid Mebariki, président de Presse et Cités.



L'atelier 4 était co-animé par Juan Massenya (journaliste, France Ô).



Au débat de clôture (« Être ou ne pas être Charlie ? »), quatre intervenants autour de l'animateur Jean-Marc Four, directeur de la rédaction de France Inter : Rony Brauman (ancien président de MSF), Cécile Mégie (directrice de RFI), Huê Trinh Nguyễn (Saphir news, Salamnews), Gérard Biard (rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*).

Débat de clôture

Humour, morale, culture, idéologie...
responsabilité !

Le débat de clôture renvoyait, à travers la question « être ou ne pas être Charlie », à la façon dont chacun comprend la liberté d'expression.

Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontières devenu essayiste, a d'entrée souligné combien l'expression « Je suis Charlie » l'avait gêné car « *devenue une obligation morale, une injonction, qui traçait une démarcation entre nous et les autres, et cela c'est inacceptable* ». S'il a dit son soutien, il a aussi pris ses distances avec le contenu du journal ces dernières années, lui reprochant des attaques répétées contre l'islam.

Huê Trinh Nguyễn, rédactrice en chef du mensuel Salamnews, et journaliste à Saphir News, a demandé de « *pouvoir ne pas être Charlie* », regrettant la publication de certaines caricatures de Mahomet en 2006 : « *Je suis pour l'humour, mais là c'est trop pour notre lectorat* ». La mondialisation du public doit être prise en compte, et Cécile Mégie, directrice de Radio France internationale, a témoigné de la façon dont cette radio avait « *expliqué pourquoi il y a eu des manifestations, en mettant en regard le contexte intérieur* » français pour ses publics d'Afrique.



Gérard Biard,
rédacteur en chef de
Charlie hebdo.

Effectivement, pour Gérard Biard, le rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, dans un monde globalisé la perception d'une caricature est tributaire des références culturelles. Mais l'attaque contre le journal a été commise pour des raisons politiques : « *Le problème des frères Kouachi n'est pas qu'ils aient été choqués [par des dessins]. Moi qui suis athée, quand des news magazines titrent sur "le mystère du divin", oui, je suis choqué, mais ce n'est pas grave. La question est qu'ils aient été embrigadés par une idéologie politique* ».

La prétendue irresponsabilité de l'hebdomadaire a été pointée. Gérard Biard a défendu sa ligne éditoriale : « *Est-ce irresponsable d'exercer un droit, de défendre une valeur comme la laïcité française, qui permet la liberté de conscience, la liberté de croire, qui est une des conditions de la démocratie ?* ». La responsabilité des journalistes a bien été au cœur de ce débat parfois confus. Loïc Hervouet, membre de l'APCP, a twitté sur le vif : « *Faire porter à Charlie la responsabilité de l'attentat est indécent. Nier toute responsabilité de la presse est sot* ». On se saurait mieux dire. ■ P. G.

« Et maintenant on fait quoi ? » ... (suite de la page 1)

« Les leçons de Charlie » : de remarquables convergences

« *Le sentiment de ne pas être reconnu, d'être exclu* », a été souligné notamment par l'ancienne directrice de *La Croix*, Dominique Quinio, comme dans l'atelier 4. Et ce dernier en a fait une démonstration vivante et décevante (lire page 5). Ce n'est pas en dressant une presse « alternative » et ciblée contre les médias « classiques » qu'on résoudra cette fracture médiatique et l'intégration des jeunes dans la société. Mais en unissant les forces, en faisant un effort permanent d'information sur ces zones délaissées, et en renforçant l'éducation aux médias.

Mutatis mutandis, nous sommes face à une situation du même ordre que celle qui prévalait à la fin des années 1960 avant les grandes révoltes de la jeunesse dans les pays européens. En juin 1969, la Commission européenne avait réuni à Bruxelles un panel de journalistes spécialisés des six pays ; leur diagnostic : la cécité et la surdité des médias à l'égard de cette jeunesse était largement responsable de ces éruptions violentes.

Que les médias s'intéressent réellement aux jeunes et à leurs lieux de vie, pas seulement lorsqu'ils font parler d'eux par des actes de violence comme en 2005 ou 2015, voilà qui serait aussi un pas en avant décisif sur la voie du « vivre ensemble ». ■ Y. A.

Ministère

Jérôme Bouvier nouveau
conseiller au cabinet de
Fleur Pellerin

Notre ami Jérôme Bouvier, précédemment médiateur de Radio France (voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 43), mais aussi créateur et animateur depuis 2007 des Assises internationales du journalisme et de l'information, a été nommé au cabinet de Fleur Pellerin, par un arrêté de la ministre de la culture et de la communication du 25 février 2015. Le nouveau conseiller sera chargé des métiers de la presse et de l'information, de l'éducation aux médias et de la diversité. Jérôme Bouvier s'est engagé dès la création de l'APCP en faveur d'un conseil de presse, en temps que président de Journalisme et citoyenneté, la structure porteuse des Assises. Nos deux associations ont organisé ensemble plusieurs actions.

Bibliothèque

Principes du journalisme

« *Ce que les journalistes doivent savoir, ce que le public doit exiger* », indique le sous-titre de l'ouvrage de Bill Kovach et Tom Rosenstiel, deux routiers du journalisme, acteurs actifs de la réflexion qui a suivi la crise de la presse aux Etats-Unis. Une synthèse argumentée qui dégage neuf principes propres à réconcilier les citoyens avec leurs médias... si les journalistes se les approprient.

* *Principes du journalisme*, Folio actuel, 380 pages, 8,40 €.

Rachid Arhab « Pourquoi
on ne vous voit plus ? »

L'ancien journaliste de France 2, membre du CSA de 2007 à début 2013, épanche ses souvenirs et son amertume après six années au sein de l'autorité de régulation de l'audiovisuel. De cette instance, on retient notamment que les désormais huit « sages » ne le sont pas forcément, et que leur prétendue indépendance n'est pas à l'abri de multiples pressions ou de conflits d'intérêts... Ses souvenirs de la télévision publique témoignent d'un amour du métier et d'un regard lucide sur une entreprise où l'organisation et les comportements n'apparaissent pas toujours voués à la meilleure information possible.

* *Rachid Arhab « Pourquoi on ne vous voit plus ? »*, Michel Lafon, 302 pages, 17,95 €.

Déontologie et désinformation

Une note de l'Union de la presse en région ... (suite de la page 1)

1. « Chacune de ces initiatives¹ visait à rétablir une confiance supposée défailante du public vis-à-vis des médias. »

Avec l'adjectif « supposée », la base de l'argumentation en faveur d'une instance est mise en doute. Sauf que, année après année, les enquêtes d'opinion les plus sérieuses, de TNS-Sofres (pour *La Croix*), du CEVIPOF/Opinionway/CESE, ou de IPSOS-Steria (pour *Le Monde* et France Inter), sont accablantes. La défiance à l'égard des médias atteint 77% dans ce dernier indicateur ; quant aux journaux, dans le dernier baromètre de *La Croix*, 58% seulement des Français les jugent fiables (63% pour la radio, 57% pour la télévision).

2. « La création d'une instance de référence unique en matière de déontologie est antinomique avec le pluralisme des médias et leur crédibilité vis-à-vis du public. »

Tous les conseils de presse à l'étranger respectent et défendent le pluralisme de l'information. En France, ce pluralisme est un principe constitutionnel et on voit mal comment une instance indépendante pourrait le combattre. Quant à la crédibilité des médias et des journalistes, ressort de la confiance, c'est au contraire le but de tout conseil de presse, car il fait appel à la responsabilité de chacun, et ne distribue pas de sanctions.

3. « Considérer la nécessité du lien indispensable de la presse avec son public, entendu comme l'ensemble des citoyens, ne doit pas conduire à appréhender ce public comme un tout indissociable. En effet, cela ne pourrait qu'inciter à une discrimination de telle ou telle forme de presse, et à départir la bonne de la mauvaise presse, ou bien à réduire la question de la déontologie à une définition minimaliste. »

Les médias ne forment certes pas « un tout indissociable », mais un ensemble interactif, un « système médiatique » (décrit depuis des années par les sociologues), dans lequel le citoyen « consommateur d'information » se fournit à tous les rayons. En quoi cette observation de la réalité « pourrait inciter à discriminer bonne et mauvaise presse » ? Un conseil de presse porte un regard sur les faits, il ne prend pas en compte la nature du média. Quant à la déontologie, ses principes sont les mêmes dans tous les pays démocratiques et pour tous les médias, y compris en ligne. Il suffit pour cela de se référer aux nombreux codes nationaux.

4. « La déontologie journalistique est un élément essentiel et fondateur de l'identité d'un journal. Elle doit être ancrée dans la réalité du terrain et adaptée aux pratiques professionnelles pour respecter ce contrat de lecture. »

La déontologie de l'information n'est pas propre à un journal, à un média. Sa « ligne éditoriale », oui. Tout comme le code typographique est le même pour tous afin de faciliter la lecture, les règles déontologiques s'appliquent à tous et le public est à même de voir s'il y a manquement ou pas. Car l'attention au respect des règles communes de cette déontologie peut varier d'un média à l'autre. Toutes les formes de média sont concernées, les quotidiens de province compris.

5. « Vouloir définir des règles en matière de déontologie journalistique au niveau national et de façon uniforme ne peut que manquer cet objectif. »

Un tel propos conduit à la négation de tout code de bonne conduite affirmant les principes de la déontologie (et non leur application au cas par cas). Il condamne par avance le guide « Règles et usages » adopté comme un « engagement » des entreprises et des journalistes représentés par l'UPREG sur le plan « national » (et signalé à la fin de la note). Ce n'est donc pas le caractère national d'un recueil de règles de bonne conduite qui est en cause, mais le fait que la presse de province estime devoir jouer sa partition seule. Contrairement, par exemple, aux recommandations des Etats généraux de la presse écrite (automne 2008), réunis sous l'égide de la présidence de la République.

6. « En outre, cela conduirait symboliquement à déposséder le directeur de la publication de sa responsabilité éditoriale et la rédaction d'une relation essentielle à son public, et constituerait une atteinte, au moins indirectement, à l'indépendance de chaque titre. »

Le directeur de la publication n'est en rien dépossédé par une instance qui émet des avis sur des informations après leur diffusion, la plupart du temps après la plainte d'une personne ou d'un groupe de personnes. La rédaction est libre de conduire comme elle l'entend les relations avec son public, ce n'est pas du domaine d'un conseil de presse. L'indépendance de chaque titre, de chaque média, et le nécessaire pluralisme n'ont jamais été mis en cause par des conseils de presse à l'étranger : ils sont au contraire les défenseurs de la liberté d'expression et d'information. C'est pourquoi l'Association européenne des éditeurs de journaux (European Newspaper Publisher's Association) et l'organisation mondiale (WAN-IFRA) sont en faveur des conseils de presse. (*lire la suite page 8*)



Maud Grillard,
secrétaire générale de
l'UPREG et du SPQD.

¹ Le texte fait référence à la demande d'annexion à la convention collective des journalistes « des chartes existantes » (cette demande concerne les seuls syndicats de journalistes), aux discussions paritaires avortées sur un code « consensuel » en 2010-2011, à la proposition de loi du député UMP Jean-François Mancel en faveur d'une instance nationale de déontologie, non discutée au Parlement, et à la « valorisation de la déontologie dans les enseignements journalistiques ».

Déontologie et désinformation

Une note de l'Union de la presse en région ... (suite de la page 7)

7. « Loin de rétablir la confiance supposée mise à mal avec le public, la création d'un Conseil de presse ne pourrait au contraire que contribuer à éloigner le lecteur de son journal. »



Jean-Luc Evin,
président de
la commission
Information
de l'UPREG,
directeur des
rédactions et de
l'information de
Ouest-France.

Une instance indépendante qui reçoit les plaintes du public et émet des avis sur la véracité des informations et le respect des règles de conduite renforce au contraire, pour les médias qui s'en réclament, la relation public/média. C'est une sorte de « label » de qualité, le signe visible donné au public que l'on s'efforce de lui donner la meilleure information possible. Un conseil de presse agit au niveau national comme un médiateur au niveau d'un média, lorsqu'il joue efficacement son rôle : un interlocuteur pour le public, une aide pour les journalistes, et une boussole pour tous.

8. « La constitution d'un Conseil de presse remettrait en cause les équilibres fondamentaux du droit de la presse. »

La déontologie n'interfère pas avec le droit de la presse, qui est ce qu'en décide le législateur. La déontologie concerne les règles de bonne conduite au-delà du respect du droit : par exemple la véracité de l'information, le respect des personnes, le refus des conflits d'intérêts, l'indépendance vis-à-vis des sources, la distinction entre information et publicité, etc. Un conseil de presse, structure indépendante, n'est pas un tribunal ou une juridiction associée au droit du travail. C'est un instrument de progrès pour les médias et de respect du public.

9. « Toute norme susceptible d'être édictée par un Conseil de Presse, qui plus est au fil de l'eau sans aucune garantie de prévisibilité pour les journalistes, ne pourrait qu'entrer en concurrence avec cet arsenal juridique, ou s'y ajouter, empiétant alors sur les espaces de liberté ménagés par la loi du 29 juillet 1881. »

Les « normes », c'est-à-dire les principes de la déontologie de l'information, sont définies par les professionnels eux-mêmes (éditeurs, agences, journalistes), car ce sont des principes de conduite professionnelle. C'est ainsi dans tous les métiers, en France comme ailleurs. Les conseils de presse sont amenés, par délégation des instances professionnelles qui y sont partie prenante, à remanier les codes en vigueur ou, s'il n'en existe pas (ou comme en France qu'aucun ne soit reconnu par tous) à en adopter un. Un conseil de presse ne saurait « édicter » quoi que ce soit. La confusion vient de ce qu'en France, pour les médias audiovisuels seuls, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, instance administrative « politique », s'est approprié la déontologie dans le vide existant. Chacun de bonne foi sait que l'APCP milite pour qu'il soit mis un terme à cette anomalie démocratique.

10. « Un Conseil de presse ne peut exister sans déstabiliser cet édifice et sans priver directeur de publication et journalistes du droit à un procès équitable. L'idée d'un Conseil de presse indépendant de toute institution judiciaire et dont les avis (ou sanctions) seraient insusceptibles d'interférer avec les décisions de justice est un leurre. »

Un conseil de presse tel que nous le proposons n'interfère pas dans les affaires judiciaires en cours. Le projet de conseil de presse de l'APCP ne prévoit pas de sanctions.

11. « La déontologie procède précisément de la loi et de la jurisprudence et constitue un élément essentiel de l'appréciation du juge dans un contentieux de presse. »

La déontologie ne procède pas de la loi, mais des professionnels eux-mêmes. Elle va plus loin que les règles fixées par le législateur, lesquelles concernent les abus à la liberté d'expression et de communication, comme l'indique l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) intégré au préambule de notre Constitution.

12. « Ainsi, le principe même d'une instance indépendante dédiée à la déontologie journalistique évoque-t-il l'idée selon laquelle les journalistes ne pourraient être jugés que par leurs pairs. »

Un conseil de presse tel que nous le proposons, et tel que des organisations patronales et de journalistes le proposent, n'est pas une instance corporatiste et ne fait aucunement référence au « jugement des pairs », notion apparue dans la charte du SNJ lors de son remaniement en 1938. La présence du public évite cet écueil ; elle a reçu l'approbation du SNJ et de la CFDT. Le projet de l'APCP prévoit une représentation en trois tiers (éditeurs, journalistes, public).

13. « Ce positionnement revient à assimiler les journalistes à une profession indépendante, à refuser le principe même de ligne éditoriale définie sous l'autorité du Directeur de publication, et à inscrire cette profession dans une logique d'ordre professionnel, pourtant parfaitement incompatible avec la liberté de la Presse. »

C'est tout l'inverse. Un conseil de presse n'intervient pas sur la ligne éditoriale, comme il rejette les plaintes au sujet des commentaires ; il s'intéresse essentiellement aux faits diffusés par les médias ; il défend la liberté de la presse.

14. « Le sujet de la déontologie doit être pris en compte non pour servir les intérêts corporatistes d'une profession mais pour entretenir un échange permanent avec le public et les institutions sur les conditions pratiques d'exercice de la mission d'informer et les modalités de traitement de l'information en direction du citoyen. »

Excellente définition de l'objectif d'un conseil de presse. Nous invitons l'UPREG à nous rejoindre pour qu'il puisse être créé... ■ Y. A.